

Délibération 24/2026

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le seize mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, Maire.

Etaient présents : Fan LAVOISÉ, Ronan LE GALL DU TERTRE, Corinne COURCIER, Fabien DAVID, Charlène BOUGLÉ, Colette CHEREAU, Gilles LAMARQUE, Stéphane BRÛLARD, Christine BONNET, Carole MACHARES, Christophe REFFIENNA, Stéphanie PIÉDALLU, Nora DURAND, Yann LAIGNEAU

Absents excusés : José PEREIRA pouvoir à Madame Fan LAVOISÉ

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame Charlène BOUGLÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Charlène BOUGLÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

Objet : Délibération pour la désignation des représentants auprès d'Eure-et-Loir Ingénierie

Madame le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, et en tant que collectivité adhérente à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI), il appartient à la collectivité de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée générale.

Conformément à l'article 7 des statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie, l'Assemblée générale est composée d'un représentant par collectivité membre, désigné en son sein par l'assemblée délibérante. Il est également précisé que tout représentant du second ou du troisième collège, empêché d'assister à une réunion, peut se faire remplacer par son suppléant désigné par cette même assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Madame Fan LAVOISÉ comme représentant titulaire de la commune à l'Assemblée générale d'ELI, et Madame Charlène BOUGLÉ comme représentant suppléant.

Pour extrait certifié conforme.

Madame Le Maire,



LAVOISÉ Fan

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 23/03/2026
Et publication ou notification du : 23/03/2026
AUNAY SOUS CRECY, le 23/03/2026

